

Covid-19, le point sur la situation à Annemasse

Lors du rendez-vous vidéo du jour, Christian Dupessey, Maire d'Annemasse, aborde trois points d'actualité relatifs à la gestion de la crise sanitaire que nous traversons actuellement : l'accueil des enfants des personnels soignants et autres personnels prioritaires pendant les vacances de printemps ; les violences conjugales ; le confinement pour les personnes en situation de handicap. Le Maire d'Annemasse revient également sur la commande de masques par Annemasse Agglo.

Maintien des accueils de loisirs et des crèches pour les personnels soignants

La Ville ouvre ses accueils de loisirs pendant les vacances scolaires pour les personnels soignants et les autres personnels prioritaires de la gestion de crise sanitaire.

Cet accueil se déroulera sur un site unique : l'école Camille Claudel.

A ce jour, 15 familles ont inscrit leurs enfants.

Les agents municipaux leur concoctent un programme d'activités variées.

Violences conjugales : un dispositif d'alerte et de protection relayé par la Ville

On le sait malheureusement, les violences conjugales ont globalement augmenté en France depuis la mise en place du confinement.

Sur notre Agglomération, nous ne constatons pas de hausse mais une baisse des signalements, ce qui est tout aussi inquiétant.

Un dispositif d'alerte a été mis en place à l'échelle nationale s'appuyant sur les pharmacies.

Les services de l'État, le Département, la Police nationale, la justice, les communes et les associations œuvrant en matière de violences conjugales travaillent en coordination pour faciliter les alertes malgré le confinement, pour apporter les réponses pénales nécessaires et pour faciliter l'hébergement d'urgence des victimes. 40 places d'hébergement nouvelles ont déjà été créées et le Département travaille à une nouvelle augmentation.

A Annemasse, pour s'assurer que l'information n'échappe à personne, **un groupe d'élus municipaux a, ce week-end, affiché dans les montées d'immeubles et déposé dans toutes les boîtes aux lettres des maisons un document indiquant la conduite à tenir** pour alerter les services de Police de manière discrète sur une situation de violence intrafamiliale.

Les élus municipaux ont également fait le tour des pharmacies de la Ville pour veiller à ce que le dispositif d'alerte mis en place soit connu de toutes.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dispositions particulières pour les personnes en situation de handicap

Rappelons tout d'abord que le service gratuit mis en place par la Ville pour l'**aide aux courses, l'écoute et le soutien moral** est accessible aux personnes en situation de handicap.

De plus, les personnes en situation de handicap font partie des personnes **prioritaires pour l'accès au marché** des producteurs locaux du vendredi matin.

A l'échelle nationale, les spécificités applicables aux personnes en situation de handicap durant ce confinement sont les suivantes :

- **L'attestation dérogatoire de déplacement n'est pas nécessaire pour les personnes aveugles ou malvoyantes**, à condition de présenter un document justifiant un tel handicap.
- **Pour les personnes avec un trouble du neuro-développement** (par exemple : autisme, troubles DYS, etc.), **il existe une attestation de déplacement exceptionnelle en langage facile d'accès**. Le lien vers cette attestation est accessible sur la page Facebook de la Ville.

Commande de masques par Annemasse Agglomération

Par l'intermédiaire de la Maison de l'Économie et du développement et en partenariat avec l'Office du commerce Côté Annemasse, **Annemasse Agglo et les 12 communes ont passé une commande de 145 000 masques**. Ce sont des masques homologués.

- 45 000 seront mis à disposition des employeurs et des professionnels avec un kit anti-virus qui comprendra du gel hydroalcoolique et du désinfectant.
- 100 000 seront proposés à la population de notre agglomération selon des modalités qui vous seront bientôt précisées.

Nous espérons que les commandes seront honorées dans des délais raisonnables.

Vous pourrez retrouver les informations régulières et les vidéos sur la page Facebook Annemasse-Officiel ainsi que sur le site internet de la Ville www.annemasse.fr
Les communiqués de presse envoyés seront aussi disponibles dans l' « Espace presse » du site internet (bandeau de bas de page).